



© CREOCEAN - Océan Indien

## TRANSPLANTATION CORALLIENNE pour la sauvegarde de 200 colonies

Fortement attachée à la biodiversité marine, la SPAT en partenariat avec PENTA DAIHO Joint-Venture a lancé un programme de transplantation corallienne, des fondations du quai C3 vers deux sites récepteurs hors d'impact des futurs travaux d'extension. 200 colonies de coraux, dont des espèces classées « en danger » à « quasi-menacé » sur la liste rouge de l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN), ont été transplantées par CREOCEAN - Océan Indien tout au début du mois de février dernier.

Depuis la construction dans les années 80 du quai C3, une multitude de coraux ont colonisé les fondations de cette infrastructure portuaire. Menacés par les travaux d'extension du brise-lames de 345 m et de construction du terminal à conteneurs de 370 m à l'extrémité du quai, ils ont été transplantés vers les eaux du Grand Récif où ils vont pouvoir de nouveau régénérer et proliférer. Cette opération de transfert a duré 10 jours. Une première expérience de ce genre, du lagon du « Bain des Dames » vers le lagon du Grand-récif, a été réalisée en 2018 dans le cadre du projet Package#1.

Une fois les coraux replantés, un travail minutieux de suivi et d'évaluation est effectué après 1 mois, 3 mois, 6 mois, 12 mois et 24 mois. Toutefois, pour s'assurer du succès de la démarche, des actions de sensibilisation sur le respect des zones de transfert sont menées auprès notamment

des pêcheurs. « C'est vital pour le développement optimal des colonies » souligne Alexandre Sneessens, le directeur général de CREOCEAN - Océan Indien tout en insistant sur le rôle déterminant des écosystèmes coralliens dans la protection de l'environnement local et la création de revenus pour les populations environnantes.

Source de nourriture et abri des poissons marins, les récifs coralliens sont considérés comme le cœur des océans. 1 km<sup>2</sup> de récif corallien peut produire annuellement jusqu'à 15 tonnes de poissons. D'où l'importance de la préservation de la richesse corallienne, de la réduction des effluents nocifs vers les eaux côtières ainsi que du renforcement de la surveillance pour éviter les pratiques de surpêche.

Noeline Raharinantenaina